

LA BERCE DU CAUCASE (OU BERCE DE MANTEGAZZI)

Heracleum mantegazzianum Sommier & Levier

FAMILLE : APIACÉES



ESPÈCE
INVASIVE EN
FRANCHE-COMTÉ

STRATÉGIE D'INTERVENTION (*) EN FRANCHE-COMTÉ

①

Origine	Caucase
Niveau de menace pour l'environnement en France	Risque élevé
Statut Franche-Comté (***)	Envahissante majeure
Plan régional d'action	2011 (Franche-Comté)
Plan national d'action	-
Réglementation sanitaire ou EEE	X(****)

DESCRIPTION ET RISQUE DE CONFUSION

Géante dans toutes ses parties, cette Apiacée peut atteindre 3 à 4 m de hauteur, ce qui en fait la plante herbacée la plus grande d'Europe.

Les tiges, larges de 5-10 cm de diamètre à la base, sont plus ou moins velues dans la partie basse, mais surtout grossièrement cannelées et tachetées de pourpre. Les feuilles sont amples (50 à 100 cm), profondément découpées, à 3 ou 5 divisions triangulaires longuement acuminées.



Ombelle en fruits.

Les inflorescences sont de grandes ombelles aux fleurs blanches, pouvant atteindre 60 cm de diamètre et se composent de 50 à 150 rayons. Les fruits sont des akènes aplatis, à côtes marginales bordées d'aiguillons.

Des difficultés d'identification peuvent parfois exister avec des individus vigoureux de berce commune (*Heracleum sphondylium*), lorsque celle-ci, très polymorphe, adopte des feuilles étroites, ou lorsqu'elle a été fauchée. Dans ce dernier cas, les repousses des deux espèces peuvent se ressembler.

Néanmoins, la berce commune se distingue par la série de critères suivants : hauteur inférieure à 2 m ; tiges de quelques centimètres de large maximum, velues-hérissées et non striées de rouge ; ombelles composées en moyenne de 15-35 rayons ; akènes à côtes marginales glabres. Aussi, un excellent critère porte aussi sur le pétiole des feuilles : quasiment rond et légèrement sillonné chez *H. mantegazzianum* ; ovale et fortement canaliculé chez *H. sphondylium*.



Pétiole sectionné de berce du Caucase.

BIOLOGIE ET ÉCOLOGIE EN FRANCHE-COMTÉ

La berce du Caucase ne se reproduit pas de manière végétative. Elle fleurit 2-3 ans après sa germination, après avoir acquis suffisamment de réserves. La floraison est optimale en juillet, mais elle peut s'étirer sur tout l'été. Les fruits (akènes) tombent dans un périmètre de quelques mètres maximum. En revanche, en bord de rivière, les semences peuvent flotter sur de plus longues distances. Le fait qu'une plante puisse produire plusieurs dizaines de milliers de semences facilite la formation de populations denses. A priori, la berce dépérit après avoir fleuri.

En Franche-Comté, la berce du Caucase semble indifférente à la nature du substrat, puisqu'elle peut se développer vigoureusement aussi bien sur des sols calcaires que sur des sols gréseux. En revanche, elle est favorisée par un climat assez humide et prospère sur des sols légers, bien alimentés en eau et riches en azote. Les perturbations lui semblent favorables, en dégageant le sol et en facilitant ainsi la germination des semences. Elle préfère les talus, les berges de rivières mais également les prairies et les lisières forestières.

HISTORIQUE D'APPARITION ET DE DISTRIBUTION EN FRANCE

La plante, endémique du Caucase, a été rapportée et cultivée dans plusieurs jardins botaniques d'Europe d'occidentale au cours du XIX^{ème} siècle, pour son aspect ornemental spectaculaire. Ses propriétés mellifères ont intéressé également les apiculteurs qui l'ont parfois introduite. De là, sa naturalisation étant considérée comme facile dans les jardins humides, l'espèce s'est propagée jusqu'à devenir envahissante dans plusieurs pays de la moitié nord

(*) Stratégie d'intervention : ④ veille, contrôle inutile ou invisageable ; ③ contrôle uniquement en cas de menace de sites/territoires à enjeux ; ② contrôle restreint à certains sites/territoires à enjeux et gestion préventive ailleurs ; ① recherche d'un contrôle sur l'ensemble de la région.

(**) Leblay E. & Marco A., 2010. *Établissement de fiches informatives sur les espèces végétales exotiques à risque pour la biodiversité sur le territoire*

national français. FCBN, 41 p.
(***) Vuilleminot et al., 2016. *Liste hiérarchisée des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes en Franche-Comté et préconisations d'actions*, 2016. CBNFC-ORI, 32 p. + annexes.
(****) Arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain.

de l'Europe (Grande-Bretagne, Allemagne, Suède, Pologne, etc.). En France, la berce du Caucase aurait été introduite pour la première fois en 1880.

DISTRIBUTION ET ÉTAT DES POPULATIONS EN FRANCHE-COMTÉ



Massif ornemental de berce du Caucase devant une ferme du Haut-Doubs.

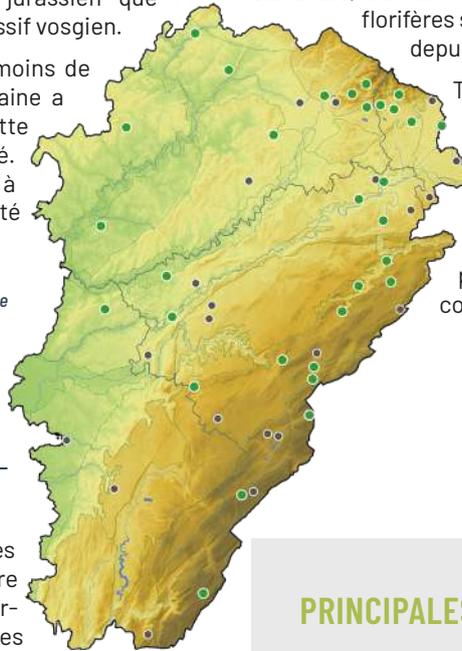
L'amélioration de la connaissance de la répartition de cette plante a été très importante au cours des vingt dernières années. Au début des années 2000, la berce du Caucase n'était considérée que comme « cultivée en basse et moyenne altitude » et naturalisée surtout dans le Jura suisse, en montagne.

Grâce à l'attention portée à cette plante, ce sont finalement plus d'une cinquantaine de stations différentes qui ont été recensées depuis. L'espèce est effectivement davantage présente en altitude (65 % des stations), aussi bien dans le massif jurassien que dans le massif vosgien.

Cependant, en 2022 il ne subsiste qu'un peu moins de la moitié de ces stations. En effet, une vingtaine a déjà été éradiquée dans le cadre du plan de lutte menée contre cette plante en Franche-Comté. Pour le reste, quelques stations sont encore à rechercher, tandis que les autres n'ont pas été retrouvées.

LÉGENDE DE LA CARTE : Source Taxa (base de données flore commune à la SBFC et au CBNFC-ORI)

- Présence communale citée avant 2012
- Présence communale citée après 2011



NUISANCES INDUITES

L'aptitude de la berce du Caucase à former des peuplements ombrageant contribuent à rendre parfois cette espèce envahissante et très concurrentielle pour la flore indigène. Dans les lisières forestières et sur les bords de cours d'eau, elle colonise des végétations à hautes herbes nitrophiles (ourlets, mégaphorbiaies). Ces communautés sont reconnues d'intérêt patrimonial lorsqu'elles se situent en contexte alluvial. Elles ont un rôle fonctionnel de refuge pour certaines espèces d'invertébrés notamment.

Comme d'autres Apiacées telles que le panais brûlant, la berce du Caucase est fortement allergène par contact, pouvant représenter un risque pour la santé humaine. Elle contient des furanocoumarines, responsables de brûlures (parfois plusieurs jours après le contact avec la plante) fortement aggravées lorsque la peau est exposée au soleil.

PLAN D'ACTION ET MÉTHODES DE LUTTE

En Franche-Comté, les premiers chantiers de lutte contre cette espèce ont été mis en œuvre à partir de 2007, dans les reculées de la Haute-Seille à Baume-les-Messieurs (39). Depuis 2011, suite à la rédaction d'un plan de lutte régional par le CBNFC-ORI, une animation concerne quasiment chaque station. Les acteurs locaux sont rencontrés afin d'initier, au cas par cas, la maîtrise des foyers existants. Depuis plusieurs années, même s'il existe encore des situations

difficiles méritant une meilleure prise en charge, la berce du Caucase peut être considérée comme étant sous contrôle désormais en Franche-Comté. Quasiment aucune nouvelle station n'a été découverte, montrant que les actions de sensibilisation et de gestion ont empêché la dissémination de cette plante.

À noter que depuis 2018, la berce du Caucase figure sur la liste réglementée des espèces exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain. L'article L411-6 du code de l'environnement interdit son introduction sur le territoire national, sa détention, son transport, son échange, sa vente etc.

Les interventions de gestion se conçoivent toujours sur plusieurs années, jusqu'à épuisement du stock de semences dans le sol. Elles doivent se faire avant la fructification (début juillet), pour éviter la dissémination des semences. La technique la plus efficace consiste à sectionner la racine de la plante à 10-15 cm de profondeur pour l'éliminer définitivement. Si le chantier doit être échelonné, une simple fauche des tiges peut d'abord être réalisée. Cependant, celle-ci doit absolument être répétée au cours des semaines suivantes, car de nouvelles tiges florifères se régénèrent depuis la base.



Repousse de jeunes tiges après coupe de la tige principale, 10/07/18.

Tant que les fruits sont verts, les déchets de coupe peuvent être laissés sur place. Lorsque les ombelles commencent à brunir, alors il faut les couper délicatement et les mettre en sacs afin de les destiner à l'incinération.

Des précautions vestimentaires sont indispensables : gants imperméables, vêtements couvrants tout le corps et lunettes de protection.

AVEC LE SOUTIEN DE



PRINCIPALES SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Eggenberg S., Bornand C., Juillerat P., Jutzi M., Möhl A., Nyffeler R. & Santiago H., 2018. *Flora helvetica, guide d'excursions*. Info Flora (Hrsg.), Haupt, 1^{ère} éd., Bern, 813 p.
- Prost J.-F., 2000. *Catalogue des plantes vasculaires de la chaîne jurassienne*. Société linnéenne de Lyon, 428 p.
- Reduron J.-P., 2007. *Ombellifères de France. Monographie des Ombellifères (Apiaceae) et plantes alliées, indigènes, naturalisées, subspontanées, adventices et cultivées de la flore française*. Tome 3. Bulletin de la Société botanique du Centre-Ouest. Nouvelle série. Numéro spécial 28-2007 : 1143-1726.
- Vuilleminot M. & Mischler L., 2011. *La berce du Caucase (Heracleum mantegazzianum Sommier et Levier) en Franche-Comté ; proposition d'un plan de lutte*. Conservatoire national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés, 61 p. + annexes.

CONTACTS

7 rue Voirin
25000 Besançon
03.81.83.03.58
cbnfc@cbnfc.org
www.cbnfc-ori.org

